

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 18 Mai 2026</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 11 mai 2026 DATE D’AFFICHAGE : 12 mai 2026</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 18 Nombre de Conseillers votants : 19</p>
--	--

L’an deux mil vingt-six, le Lundi 18 Mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric ROULIER, Maire.

Présents : Monsieur Stanislas TEZIER, Madame Catherine WATIAU, Monsieur Bruno GRATKOWSKI, Madame Sophie TRACOU, Monsieur Jean-Pierre BÜCHEL, Mesdames Charlotte CLIDI et Sylvie GIRBEAU, Monsieur Jean-Paul FICHEN (ayant pouvoir de voter pour Monsieur Didier CRESPEL), Madame Gwénaëlle JOUAN, Monsieur Erwann CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU, Monsieur Jacques VINCENT, Madame Catherine WALLET, Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Nicolas THARREAU, Madame Aurélie ANÉZO et Monsieur Benoit HERON.

Absent excusé : Monsieur Didier CRESPEL

Pouvoir : Monsieur Didier CRESPEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul FICHEN

Madame Bernadette BROSSEAU a été élue secrétaire de séance.

MAJORATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

En vertu des articles L2123-20 à L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 22 décembre 2025 portant sur l’amélioration du régime indemnitaire des élus,

Vu la délibération du 3 avril 2026 fixant le montant des indemnités du Maire, des adjoints et de conseillers municipaux,

Considérant que le classement de la commune de Mesquer en « Station de tourisme » donne la possibilité de majorer les indemnités attribuées au taux maximum de 50 %.

Considérant que cette majoration pour les conseillers ne peut être accordée que pour le Maire, les adjoints au maire et les conseillers ayant une délégation de M. le Maire,

Il est proposé de majorer le montant des indemnités selon les modalités suivantes :

- Maire, M. Eric ROULIER : 30 %
- 1^{er} Adjoint, M. Stanislas TEZIER : 30 %
- 2^{ème} Adjointe, Mme Catherine WATIAU : 30 %
- 3^{ème} Adjoint, M. Bruno GRATKOWSKI : 30 %
- 4^{ème} Adjointe, Mme Sophie TRACOU : 30 %
- 5^{ème} Adjoint, M. Jean-Pierre BÜCHEL : 30 %
- Conseillère Municipale ayant une délégation, Catherine WALLET : 30 %

- Conseiller Municipal ayant une délégation, Didier CRESPEL : 30 %
- Conseillère Municipale ayant une délégation, Charlotte CLIDI : 30%
- Conseillère Municipale ayant une délégation, Sylvie GIRBEAU : 30 %

Ainsi le montant global annuel de la majoration des indemnités des élus au titre du classement de la commune en « Station de tourisme » sera de 21 530,90 €.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité et une abstention, une majoration des indemnités des élus au titre du classement de la commune en « station de tourisme » suivante :

- Maire, M. Eric ROULIER : 30 %
- 1^{er} Adjoint, M. Stanislas TEZIER : 30 %
- 2^{ème} Adjointe, Mme Catherine WATIAU : 30 %
- 3^{ème} Adjoint, M. Bruno GRATKOWSKI : 30 %
- 4^{ème} Adjoint, Mme Sophie TRACOU : 30 %
- 5^{ème} Adjoint, M. Jean-Pierre BÜCHEL : 30 %
- Conseillère Municipale ayant une délégation, Catherine WALLET : 30 %
- Conseiller Municipal ayant une délégation, Didier CRESPEL : 30 %
- Conseillère Municipale ayant une délégation, Charlotte CLIDI : 30%
- Conseillère Municipale ayant une délégation, Sylvie GIRBEAU : 30 %

Il précise que ces indemnités seront versées à compter de la date de la validation exécutoire de la présente délibération par les services de l'Etat au prorata du mois en cours puis, pour les mois suivants, à taux plein.

Reçu au contrôle de légalité
le 21/05/2026
Publié ou notifié
le 26/05/2026
Le Maire.

Éric ROULIER
Maire

